



LA SÛRETÉ DES TROUSSES DE BLANCHIMENT DENTAIRE À DOMICILE

Enjeu

Les trousse de blanchiment dentaire à domicile ont beaucoup gagné en popularité, les consommateurs étant soucieux d'améliorer leur apparence. Lorsqu'elles sont bien utilisées, elles peuvent donner des résultats visibles.

Contexte

Autrefois, la plupart des traitements de blanchiment dentaire étaient donnés en cabinet par un professionnel qualifié. Il existe maintenant plusieurs produits qui se présentent sous des formes différentes : autocollants, produits à appliquer au pinceau ou trousse avec gouttières.

Au Canada, tous les systèmes de blanchiment dentaire (sauf ceux qui contiennent du fluorure) sont considérés comme des produits cosmétiques, pas comme des médicaments. Autrement dit, le fabricant doit présenter à Santé Canada un formulaire de déclaration de produit cosmétique, accompagné de renseignements relatifs à la sûreté et à l'étiquetage. Santé Canada n'approuve pas ces demandes, mais les éléments d'information fournis sont examinés par la Division des cosmétiques qui accepte ou rejette la demande. En dernière analyse, c'est le fabricant qui est responsable de la sûreté d'un produit cosmétique.

Les trousse de blanchiment dentaire à domicile sont analogues à celles qu'utiliserait un dentiste, sauf que la concentration de l'ingrédient actif est inférieure à celle d'un produit appliqué en cabinet. Dans ce dernier cas, des concentrations plus élevées sont autorisées parce que le produit est employé par quelqu'un qui en maîtrise parfaitement l'application, qui comprend le mécanisme d'action du produit et qui peut expliquer au consommateur comment l'utiliser en toute

sécurité à domicile et le conseiller directement en cas de réaction indésirable.

Le fonctionnement des produits blanchissants

Les systèmes de blanchiment dentaire utilisent comme ingrédients actifs du peroxyde ou des composés peroxydants. La plupart sont à base de peroxyde d'hydrogène, de peroxyde de carbamide ou de peroxyde d'urée. Ces deux dernières substances sont plus couramment employées, et sont environ trois fois moins puissantes que le peroxyde d'hydrogène proprement dit.

En général, plus la concentration de peroxyde est élevée, plus l'effet de blanchiment est important. Les formulations diffèrent selon le mode d'application du produit : pinceau, autocollant ou gouttière. Certains produits sont appliqués pendant 30 minutes, deux fois par jour; d'autres, toute la nuit.

Selon la puissance du produit blanchissant, le peroxyde agit sur la surface de la dent ainsi que sur la couche du dessous, la dentine. Il ne pénètre pas assez profondément pour atteindre la pulpe (la partie intérieure de la dent).

Les produits de blanchiment n'agiront que sur les dents naturelles, pas sur les chapes, ni sur les couronnes, les facettes, les obturations ou les dentiers. Les résultats ne sont pas permanents; ils durent environ six mois. L'intervalle entre les traitements ne devrait pas être inférieur à six mois.



Risques pour la santé liés à l'utilisation de trousse de blanchiment dentaire à domicile

Les études cliniques actuelles indiquent que les produits de blanchiment dentaire à domicile ne sont pas dangereux lorsqu'ils sont utilisés conformément aux instructions. D'après les renseignements scientifiques que l'on possède, les possibles effets indésirables des produits sur la structure de la dent ou la solidité de l'émail ne soulèvent aucune inquiétude.

Il importe toutefois de suivre le mode d'emploi qui figure sur le produit et d'être attentif aux mises en garde. On ne doit pas utiliser le produit pendant plus de 14 jours sans la supervision d'un dentiste.

Les produits de blanchiment sont réputés entraîner une sensibilité dentaire chez certaines personnes, mais l'effet est généralement temporaire.

Comment réduire les risques

- Assurez-vous de lire et de suivre le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette du produit.
- N'utilisez pas un produit de blanchiment dentaire pendant plus de 14 jours sans avoir consulté un dentiste.
- Si vous ressentez une sensibilité dentaire, vous pouvez essayer l'une des solutions suivantes, à commencer par la première.
- Diminuer de moitié la durée d'utilisation recommandée. Par exemple, appliquer le produit pendant 30 minutes au lieu de 60.

- Cesser d'utiliser le produit pendant deux ou trois jours, et reprendre le traitement.
- Cesser d'utiliser le produit et consulter un dentiste.
- Si vous avez éprouvé des problèmes ou infections dentaires ou venez de subir des travaux dentaires, ou si vous souffrez déjà de sensibilité dentaire, parlez-en à votre dentiste avant d'entreprendre un traitement de blanchiment.
- Si vous êtes enceinte, présentez une affection buccale ou gingivale, ou si vos dents sont décolorées par des médicaments, vous ne devriez pas utiliser de produits de blanchiment dentaire.

Rôle de Santé Canada

Santé Canada est continuellement à l'affût de renseignements qui existent sur la sûreté des produits de blanchiment dentaire. Il examine des études scientifiques revues par des pairs ainsi que des données sur l'innocuité présentées par les fabricants. De plus, Santé Canada procède à des analyses lorsqu'un ensemble de réactions indésirables à un produit est observé.

Pour en savoir davantage

Pour en savoir davantage sur le blanchiment dentaire, veuillez communiquer avec :

L'Association dentaire canadienne (ADC) (www.cda-adc.ca)
Your Oral Health > Dental Procedures > Cosmetic Dentistry > Teeth Whitening
http://www.cda-adc.ca/french/your_oral_health/dental_procedures/cosmetic/default.asp

Association dentaire canadienne
1815, promenade Alta Vista Ottawa (Ontario), Canada K1G 3Y6
(613) 523-1770

L'American Dental Association (www.ada.org)
Your Oral Health > A-Z Topics > Tooth Whitening Treatments
<http://www.ada.org/public/topics/whitening.asp>

Si vous voulez trouver un dentiste qui pratique dans votre région, consultez le site Web de l'ADC, à l'adresse suivante :

http://www.cda-adc.ca/french/your_oral_health/visiting_dentist/find_dentist.asp

Pour en savoir plus long sur les produits cosmétiques, consultez le site Internet du Programme des cosmétiques de Santé Canada à l'adresse suivante :

<http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/cosmetiques/index.htm>,
ou composez le (613) 946-6452

Lisez également l'article concernant les Effets de la santé bucco-dentaire sur l'état de santé général, de la série Votre santé et vous, à l'adresse Internet suivante :

<http://www.hc-sc.gc.ca/francais/vsv/mode/buccodentaire.html>